

Liminaire FS du 25/10/23

Monsieur le président,

Tous les représentants du personnel ont boycotté la première convocation de la FS pour plusieurs raisons.

Vous avez choisi de ne pas réunir des GT permettant de préparer en amont les dossiers à l'ordre du jour de la séance plénière et de restreindre ainsi le nombre de réunion de la FS.

Ce fonctionnement a pour conséquence d'avoir un ordre du jour pléthorique dont une partie ne pourra pas être vue dans la matinée, alors que votre présence sur la journée n'est pas assurée.

Les suppressions d'emplois, les vacances d'emplois et la baisse des moyens qui affectent les services de la DRFiP, sont le résultat des choix de la DG. Mais la gestion des conséquences de ces choix qui affectent les agents relève de votre responsabilité. Il en est de même pour les réformes et réorganisations que vous avez initiées.

Avec votre méthode, brutale, sans concertation, ni démarche de prévention, vous passez en force en CSAL. Les élus ne peuvent que vous signifier leur désaccord ! Vous ignorez leurs arguments et vous refusez de répondre à certaines de leurs questions.

Au final, le mal-être et les souffrances que vous allez imposer aux agents ne sont pas sans conséquences. C'est entre autres dans les fiches de signalements ou lors de la mise à jour du Document Unique qu'ils émergeront.

A ce moment-là, la Formation Spécialisée n'aura pas la possibilité de proposer des mesures de prévention primaire. La seule option de prévention qu'elle pourra proposer relèvera de la prévention tertiaire. Oui, ce sera une approche curative des risques ! Il s'agira de réparer les victimes, si cela est possible, mais le mal sera fait !

C'est pourquoi, nous dénonçons fermement votre méthode qui conduit à l'échec !

En tant que chef de service, votre obligation est de veiller à la santé et à la sécurité des agents de la DRFiP, en mettant en place des actions de prévention, d'information et de formation. Ce n'est pas en tentant de limiter l'expression des chefs de service avec la signature d'une charte sans valeur que vous gagnerez leur adhésion. Pour obtenir l'adhésion de tous les agents, il faut les écouter, oui les écouter vraiment. Ce n'est pas lors d'une visite de service à marche forcée que cela est possible.

Par contre, la formation spécialisée est le lieu à privilégier pour en débattre, le plus en amont possible. Si vous aviez engagé ce débat, nous aurions pu vous rappeler que le législateur l'a d'ailleurs formulé clairement dans le premier niveau des neuf principes généraux de prévention (code du travail Art L4121-2) : « *Éviter les risques* ».

Manifestement, votre feuille de route pour les 4 prochaines années a occulté ce point essentiel.

Nous, représentants du personnel, attendons dans la séance plénière qui va suivre, que vous modifiez votre conduite de projet et votre management afin de mettre effectivement en place un fonctionnement qui intègre la prévention des risques professionnels.